

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05/Fax. 02 34 40 09 68 sirpdmv@wanadoo.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Illiers-Combray*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-François MORIZEAU.

- **Etaient présents** : Mmes ARRONDEAU Evelyne, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, MM. MORIZEAU Jean-François, BOUTICOURT Damien, DE AGUIAR Séraphin, TACHAT Mickaël

- **Etaient absents** : M. PELLETIER Gilles (pouvoir donné à M. TACHAT Mickaël) et M. LAVAU Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : Mme LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2018.

M. TACHAT prend la parole afin de préciser que d'après lui les échanges relatés dans ce compte-rendu ayant eu lieu entre lui-même et le Président du SIRP ne sont que partiellement repris et constituent un plaidoyer pour le Président.

Le Président lit les échanges dont s'agit ; il rappelle que le compte-rendu n'est pas un procès-verbal de séance, qu'il est rédigé par la secrétaire du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny et validé par la secrétaire de séance, en l'occurrence Mme ARRONDEAU.

Puis le compte-rendu est approuvé par tous les membres du Comité syndical.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

RAPPORT – DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée qu'il a signé et accepté le devis suivant :

- Devis n° 94 de la société DUBOIS SAS, d'un montant de 530 € HT, soit 636 € TTC, aux fins de reprise des fissures de plaques de placoplatre dans l'école Arc-en-Ciel (*Décision n° 2018/01*).

POINT SUR TRESORERIE/CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite de l'encaissement du FCTVA (d'un montant de 140.526 €), le prêt court terme de 400.000 € contracté auprès du Crédit Agricole a été intégralement soldé.

Seuls les prêts longs termes restent à rembourser.

COURRIER RECLAMATION REPAS DU 8 FEVRIER 2018 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le Président lit un courrier de Madame COIGNET daté du mars 2018, à la suite de la facturation des repas de remplacement qui ont été servis le jour où la livraison des repas n'a pas pu se faire par Yvelines Restauration et la contestation des parents de se voir facturer un repas, auquel le Président a répondu par un courrier du 3 avril 2018, l'informant notamment qu'il soumettrait cette demande à la prochaine réunion du Comité syndical.

Il précise par ailleurs au comité syndical qu'après entretien téléphonique avec YVELINES RESTAURATION pour connaître les conditions de facturation des repas non livrés et de l'épicerie mise en place le 8 février 2018, il lui a été répondu par mail : « *Nous facturons de manière générale les repas commandés la veille ouvrables au plus tard avant 10 heures. Au-delà de cette limite, les repas étant fabriqués, nous devons donc les jeter et de ce fait, les facturer. Si vous devez consommer nos réserves de repas (pâtés, ravioli, compote), dans le cas où ne sommes pas en mesure de les livrer (intempéries ou autre...), ces repas seront également facturés* ».

M. TACHAT, M. BOUTICOURT et M. DE AGUIAR ne comprennent pas que les repas non livrés puissent être facturés, ainsi que les repas issus de l'épicerie, et demandent expressément qu'il leur soit communiqué le contrat de YVELINES RESTAURATION et la facture du mois de février 2018.

Le contrat étant tacite depuis un certain temps, M. TACHAT émet l'idée de relancer un marché.

Le Président lui indique qu'il lui est difficile de s'en occuper pour le moment.

Une discussion houleuse s'engage alors entre le Président et M. TACHAT, au cours de laquelle Mme ARRONDEAU quitte l'assemblée.

A l'issue de ces échanges, M. TACHAT quitte également la réunion.

Les débats continuent sur la nécessité de donner une suite au mail de YVELINES RESTAURATION et de demander plus de précisions sur la facturation de la journée du 8 février 2018.

Le Président constate que le quorum n'étant plus atteint, il ne peut plus être procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21H20

Le Président,
Jean-François MORIZEAU

